

BULLETIN MUNICIPAL de Séné

N°56

JANVIER 2023

www.sene.bzh



DOSSIER

Du bon usage des ressources
et de l'énergie



1



2



3



4



5

RETOUR EN IMAGES

1 UN ANNIVERSAIRE FÊTÉ COMME IL SE DOIT

Entre capsules artistiques, théâtre d'objets, concert et théâtre amateur, on peut dire que l'équipe de Grain de Sel et les Glop ont donné de leur personne pour fêter les 10 ans du centre culturel. Et le public a répondu présent ! Jusqu'au 13 janvier, découvrez l'exposition réalisée à partir des cartes d'anniversaire réalisées par des habitants.

2 8 ADOS ET 7 ENFANTS S'INVESTISSENT DANS LA VIE MUNICIPALE

Simon, Zoé, Jean, Suzon, Sacha, Chloé et Maëlysa ont été élus au Conseil Municipal des Enfants. Sensibles aux thèmes du bio, de la nature en ville, de la réduction des déchets, du vélo, du sport et du handicap, ils réfléchissent aux projets à mener en 2023. En attendant de les concrétiser, ils participent à la vie municipale, comme lors de la commémoration du 11 novembre 1918. Leurs aînés, Olivia, Elsa, Enora, Cynthia, Lucile, Emmanuel, Alexan et Antinéa, élus au Conseil des Jeunes Sinagots, ont débuté leur mandat en prenant part au Sénéthon et au marché de Noël. Place désormais à l'organisation du Festival de la Jeunesse, en avril.

3 ON NE S'ENNUIE PAS À LA RÉSIDENCE DE PENHOËT !

Les habitants de la résidence autonomie de Penhoët ont chaque semaine la possibilité de prendre part à de nombreuses activités et animations de la vie locale. Au programme des derniers mois, un repas sur le thème de l'Orient, des balades en bord de mer, un atelier art postal à l'occasion des 10 ans de Grain de Sel, des créations pour le marché de Noël de Séné, des rencontres avec les résidents de l'EHPAD de Pluvigner, un temps d'échange sur le thème de l'amour après 60 ans, des visites d'assistantes maternelles, des ateliers tricot, d'écriture...

4 UN GOÛTER DANSANT ATTENDU

Leur dernière rencontre datait de 2019. Pas moins de 200 aînés sinagots de plus de 75 ans ont donc répondu à l'invitation de la mairie pour partager un goûter dansant fin octobre. Tango, valse, madison et danses bretonnes ont animé la salle de Limur pour le plus grand plaisir des participants.

5 LE PATRIMOINE SOUS TOUTES SES FORMES À TI ANNA

Chaque mois, Ti Anna accueille des animations patrimoniales de toutes sortes. Pendant les vacances de la Toussaint, deux après-midis jeux d'antan ont amusé petits et grands. En novembre, c'est au son du violoncelle, de l'accordéon, de la flûte ou encore du bodhrán (tambour irlandais) que le public a voyagé dans la convivialité d'un pub irlandais, sans quitter Port-Anna. Une conférence sur les costumes traditionnels des pays de Vannes et d'Auray et une soirée Rig ha farz ont clôturé la programmation de l'année.

EDITO PENNAD-STUR

Entrant dans une année nouvelle, nous nous remémorons les bons souvenirs de l'année 2022. La Fête des Deux Cales en fut un grand moment. L'équipe municipale de Séné était rassemblée, parfaitement paritaire, majorité et minorité unies, et a remporté une nette victoire lors d'un tir à la corde mémorable face à nos voisins de Saint-Armel.

Quand le but est clair, que l'on y met toutes ses forces, que l'on inscrit son effort dans un collectif motivé, on avance et on gagne. C'est ce que nous vous proposons à nouveau en 2023. Partager nos idées et nos visions pour construire le Séné de demain dans le PLU, trouver ensemble les moyens de s'adapter au changement climatique, n'oublier personne et surtout pas le plus faible dans ces moments difficiles. Partager de bons moments lors des fêtes et événements publics et associatifs dans tous les quartiers de Séné, avec une attente particulière pour la Semaine du Golfe qui fait son grand retour cette année.

Une année sous le signe du partage. Bonne année 2023 !

Sylvie Sculo, Maire



P'emañ arru ar blez nevez e kounaomp eñvorennoù kaer ar blezad 2022. Ur fest vras e oa bet Gouel an Daou Gal. Pare Ti-kêr Sine a oa em dolpet, hanter maouezed hanter paotred, muianiver ha bihanniver a-unan, evit an abadenñ sachiñ à ar gordenn hag a chomo er memorioù. Aet e oa an trec'h splann geti a-enep hon amezion a Sant-Armel.

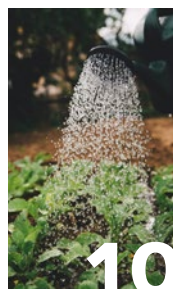
Pa vez sklaer ar pal, kaset get begon, get ur strollad mennenet-kaer, ec'h aer à-raok ha betek an trec'h. Get ar mem spered e 2023 e kinnigomp deoc'h gouiet petra eo hor soñjoù hag hon selloù evit sevel amzer-da-zonet

Sine dre an SLK (Steuñv Lec'hel ar C'hêraoziñ), kavouet asamb l ar fesonoù da vonet doc'h ar cheñchamant hin, chom hep ankouaat hani na dreist-holl ar re vreskañ er prantadoù diaes. Bout prantadoù brav asamb l e gouelioù hag abadennoù foran ha kevredigezhel e razh karterioù Sine, ha gortoz get hast distro Sizhuniad ar Mor Bihan er blez-mañ.

Ur blezad edan arouez ar c'henlodiñ. Blezad mat e 2023 !

Sylvie Sculo, Maerez

SOMMAIRE



10

- 04 | Les actus
- 05 | Le chiffre du trimestre
- 06 | Les services à la population
- 08 | Décryptage
- 09 | Espaces naturels

- 10 | **DOSSIER**
Du bon usage des ressources et de l'énergie

- 15 | **LA VILLE BOUGE**



19

- 18 | Dans mon quartier
- 19 | **DU CÔTÉ DES ASSOS**
- 20 | La parole à
- 21 | Au-delà de Séné
- 22 | Courrier des lecteurs / État civil
- 23 | Opinions
- 24 | **AGENDA**

ACTUALITÉS



DÉCOUVREZ SÉNÉ AUTREMENT AVEC LES GREETERS

En 2022, la commune de Séné a adhéré au réseau mondial des Greeters. Conformément à ce concept, qui s'est développé à New-York en 1992, depuis 8 années des Sinagot.e.s proposent à d'autres habitants ou visiteurs de découvrir, gratuitement et en petit groupe, la commune, son patrimoine, ses sentiers, ses paysages... le temps d'une balade à leurs côtés. Ils ne sont pas guides professionnels et parlent donc en toute simplicité (et en toute subjectivité !) du Séné qu'ils connaissent et ont envie de partager. Plusieurs thèmes sont proposés en fonction de la personnalité et de la sensibilité du Greeter.

- Les balades sont réalisables toute l'année et les inscriptions possibles sur www.sene.bzh/les-incontournables/les-greeters/ ou par téléphone au 02 97 66 17 67.

UN COMITÉ CONSULTATIF « RESTAURATION SCOLAIRE »

La loi autorise les conseils municipaux à créer des comités consultatifs, permettant à des habitants non élus de donner leur avis sur un sujet d'intérêt communal. La restauration scolaire est une thématique sur laquelle les élus sinagots souhaitent donner davantage la parole aux acteurs éducatifs, dont les parents d'élèves, afin qu'ils éclairent leurs décisions. Les discussions porteront sur la qualité des repas servis, les pratiques alimentaires et améliorations possibles, les actions pédagogiques sur le temps du repas, ou encore les actualités réglementaires.

Le comité se réunira régulièrement, de préférence avant chaque période de vacances scolaires, et les comptes-rendus seront publiés sur le site internet de la Ville dans la rubrique « Restauration ».

Sa composition a été votée en conseil municipal du 1^{er} décembre : 4 élus de la majorité municipale ; un élu de chaque minorité ; les membres du Conseil Municipal des Enfants ; 4 représentants de parents d'élèves (un par conseil d'école publique, un membre de l'OGEF de l'école Sainte-Anne) ; 8 représentants de parents d'élèves tirés au sort, (un titulaire et un suppléant pour chaque groupe scolaire) ; un représentant de la cuisine centrale ; les 3 coordinateurs de site scolaire ; un représentant de la direction Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Vie scolaire.

ENQUÊTE PETITE ENFANCE

Pour tenter de répondre aux besoins actuels ou à venir de la population en matière d'accueil des jeunes enfants, la commune lance une consultation des habitants.

- Un questionnaire est disponible sur www.sene.bzh jusqu'au 31 janvier 2023.
- Des ateliers ouverts à tous seront également proposés au cours du premier semestre 2023.

DU MOUVEMENT À LA MAISON DES HABITANTS !



Construction du futur équipement

Après le placement en liquidation judiciaire du premier maçon chargé de la construction du futur centre social, la Ville a pu relancer un appel d'offres. Les travaux peuvent enfin démarrer en ce début d'année 2023. Ils devraient durer environ un an.

En janvier, retrouvez l'équipe près du gymnase Cousteau

En attendant son futur bâtiment route de Nantes, l'équipe de la Maison des Habitants vous accueille dans ses modulaires installés près du gymnase Cousteau.

DONS ENTRE HABITANTS : ET SI VOUS AIDIEZ UNE FAMILLE SINAGOTE ?

Des foyers en grande difficulté sont soutenus par le Centre Communal d'Action Sociale de Séné. Sachez qu'il est possible, pour les habitants qui le souhaiteraient et en auraient la capacité, de les aider via un don, voire un legs. Le CCAS est habilité à recevoir des dons financiers, en provenance de particuliers comme de commerçants. Les donateurs peuvent dans ce cas bénéficier d'une réduction d'impôts. Pour des dons en nature (denrées alimentaires, produits d'hygiène, vêtements pour enfants, masques...), le CCAS vous orientera vers des partenaires locaux comme les Restos du Cœur, la Croix-Rouge, la Banque Alimentaire, le Secours Populaire, etc.

Contact : Centre Communal d'Action Sociale,
02 97 66 59 65, accueil.ccas@sene.bzh.



283

NOUVEAUX LOGEMENTS À BÉZIDEL

Situé dans la partie Nord de la commune, au sud des quartiers de Limur et du Pouffanc, le quartier de Bézidel a récemment vu la création de 283 nouveaux logements, en collectifs et maisons individuelles. Si l'on considère les autres programmes immobiliers récents (avenue Cousteau, Cœur de Pouffanc, le bourg), Séné a produit en moyenne 100 logements par an au cours des dix dernières années. Pourtant, la population de la commune n'a quasiment pas augmenté. Comment cela est-il possible ? Explications.

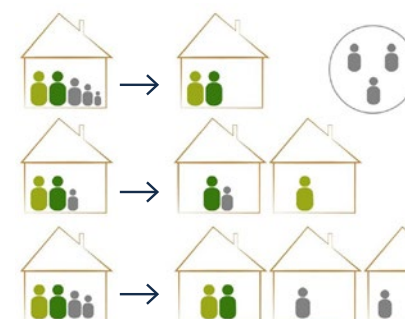
La proximité géographique des communes qui, comme Séné, ceinturent la ville de Vannes, les rend attractives et leur donne une responsabilité particulière en matière d'accueil démographique et économique. En accueillant des habitants, Séné les rapproche de leurs lieux de travail, des services et équipements et participe ainsi à la réduction des déplacements.

Le « desserrement des ménages »

Au cours des dix dernières années, plusieurs programmes immobiliers ont permis à Séné de produire environ 100 logements par an. Pour autant, comme dans d'autres communes voisines, la population sinagote n'a quasiment pas augmenté. Son taux d'évolution démographique, qui était de 1,7% par an entre 2008 et 2013, est descendu à 0,15 % par an. Comment cela s'explique-t-il ?

Divorces, décès, départ des enfants de la maison familiale : toutes ces situations combinées entraînent un « desserrement des ménages ». Autrement dit, il y a moins de personnes par foyer qu'auparavant (actuellement 1,99 habitant par logement). Une partie de la production future de logements (environ 40%) ne servira donc qu'à maintenir le niveau de population actuelle, en logeant des personnes déjà présentes sur la commune mais qui se répartissent différemment dans le parc immobilier. Ce phénomène est appelé le « point mort ».

EXEMPLES DE DESSERREMENT DES MÉNAGES



• départ des enfants vers une autre commune

• séparation

• départ des enfants de la maison familiale

Les perspectives de nouveaux logements dans les dix prochaines années

Pour que Séné puisse continuer à accueillir de nouveaux habitants au cours de la prochaine décennie, le futur Plan Local d'Urbanisme devra prendre en compte ce phénomène de « point mort » pour fixer le nombre total de logements à produire par an. Ce chiffre prévisionnel correspondra néanmoins à la capacité d'accueil de notre territoire, afin de ne pas mettre en péril les espaces naturels, les mobilités, ou encore notre capacité à traiter les eaux usées.

L'équipe municipale a présenté ses principaux objectifs en matière de construction de nouveaux logements lors du débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables¹, le 6 octobre dernier en conseil municipal :

- des logements majoritairement situés dans le bourg et au Pouffanc, de typologies variées pour répondre aux besoins de toutes les générations et tous les niveaux de vie ;
- de nouveaux logements locatifs sociaux et des opérations en mixité sociale ;
- des opérations alliant résidentiel, équipements, commerces de proximité et services ;
- la création dans ces opérations d'espaces communs redonnant toute sa place à la nature en ville.

Si ces questions vous intéressent, suivez toute l'élaboration du PLU en mairie et sur www.sene.bzh.

¹ Le PADD formalise le projet politique, c'est la première étape de l'écriture du futur Plan Local d'Urbanisme.

UN SERVICE RENFORCÉ POUR MIEUX ACCOMPAGNER ASSOCIATIONS ET HABITANTS

Suite à plusieurs constats et besoins exprimés par les équipes et les habitants, la municipalité a lancé une réorganisation du service Accueil-Citoyenneté, renforçant notamment les liens avec la direction Sport-Culture-Vie associative.

Pour assurer un meilleur accueil à la fois aux habitants et aux associations, une 3^{ème} personne renforce désormais le service Accueil-Citoyenneté et fait le lien avec la vie associative. Les objectifs sont multiples :

- Pour le service Accueil-Citoyenneté, se libérer du temps pour : améliorer la qualité de l'accueil du public, notamment l'accueil des familles endeuillées et les célébrations de PACS ; accompagner et traiter les démarches en ligne ; assurer un suivi efficace des concessions du cimetière ; faciliter l'organisation des scrutins et du recensement.
- Pour la direction Sport, Culture et Vie associative, améliorer l'accueil et la communication avec les associations, grâce à une personne fléchée pour centraliser et suivre leurs demandes, notamment en matière de logistique (calendrier des manifestations, réservation de salles, de matériel, de véhicules). Une partie de ces demandes pourra d'ailleurs bientôt être dématérialisée grâce à l'acquisition d'un nouvel outil de gestion.



De gauche à droite :
Sophie Louvel, chargée
d'accueil et citoyeneté,
Marlène Pottier, chargée
d'accueil et citoyeneté
et référente associations,
Justine Chavet,
responsable du service.

UN COORDINATEUR DU PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE

Afin d'accompagner spécifiquement la politique sportive de la municipalité, mais aussi les clubs sinagots, riches de projets, l'équipe municipale a souhaité la création d'un poste de coordinateur sportif.

Denis Le Masle, déjà familier du territoire sinagot de par ses fonctions de responsable des espaces verts puis des ateliers municipaux, a souhaité s'engager dans cette nouvelle dynamique. Ses missions seront plurielles :

- faire l'état des lieux des équipements et des fonctionnements actuels, recenser les besoins et proposer des améliorations ;
- accompagner le développement des projets associatifs et municipaux dans le domaine du sport ;
- participer à la mise en œuvre d'événements sportifs portés par la commune ;
- superviser les plannings d'utilisation des équipements sportifs, le calendrier des manifestations et le traitement des demandes associatives.



ÇA BOUGE À GUYOMARD !

Dans leur projet d'école, les enseignants du groupe scolaire Guyomard ont à cœur d'éveiller les enfants en leur proposant des animations artistiques et manuelles en parallèle des disciplines classiques. C'est ainsi que petits et grands s'initient au jardinage ou encore à la musique, tout au long de l'année.



BULBES ET FRUITIERS PLANTÉS À L'AUTOMNE

Vendredi 18 novembre a débuté le projet Jardin. Munis de bottes et de petites pelles, les maternelles ont planté dans les espaces verts de l'école des bulbes de tulipes, narcisses et jonquilles, et les élémentaires des arbres fruitiers, offerts par la commune. Des agents municipaux avaient préparé la terre pour faciliter les plantations. Mathieu et Jérôme, du service Espaces verts, étaient présents pour guider les enfants et leur donner des explications.

« Si certains ont d'abord été réticents à toucher la terre de peur de se salir, ils ont vite pris goût à faire de la patouille ! L'arrosoir est aussi une valeur sûre », raconte Catherine Gourvil, directrice.

« Derrière cette activité très concrète et ludique pour les enfants, nous avons plusieurs objectifs : embellir notre cadre de vie quotidien, aborder le côté scientifique du cycle de vie d'une plante, et sensibiliser les élèves à leur environnement.

Ceux qui ont planté des fleurs seront fiers de les voir pousser et feront attention à ne pas les abîmer ».

Des plantes aromatiques seront également mises en terre au printemps. Tout au long de l'année, des moments, parfois ouverts aux familles, seront dédiés à l'entretien et à l'amélioration des jardins de l'école (arrosage, désherbage). Un partenariat se dessine également avec la Maison des Habitants, qui gère le jardin partagé de Cœur de Pouffanc, à quelques mètres de l'école.

Ce projet enrichira le dossier de renouvellement du label E3D qui récompense les écoles en démarche de développement durable et devrait permettre à l'établissement de participer au concours des écoles fleuries.

ET POURQUOI PAS UN BAGAD À L'ÉCOLE ?

Maxime Bollé et Hervé Oillac, enseignants de la filière bilingue breton, jouent respectivement de la bombarde et de la cornemuse. Ils nous expliquent comment est née cette idée de bagad à l'école.

« En 2021, pour les 10 ans de la filière bilingue, l'école a monté un projet de musique traditionnelle. Deux classes de CE2-CM1 ont bénéficié de cours de tin whistle (petite flûte utilisée dans les musiques celtiques) avec un professeur de l'école municipale de musique tandis que les sept autres classes découvraient les percussions avec un dumiste du bagad de Vannes. Des ateliers chants et danses traditionnels sont venus compléter ce projet, qui en plus de fédérer l'équipe pédagogique, a suscité un réel engouement de la part des enfants et de leurs familles. Nous continuons donc l'aventure cette année ! Nous réservons l'apprentissage des instruments aux plus grands : la flûte en CM1, et nous allons initier les CM2 à la bombarde, avec le concours d'Ilan Couriaut de l'école de musique et grâce à l'achat des instruments par la ville. Le travail sur les percussions avec le bagad de Vannes se poursuit avec les CE2 et des ateliers sur le temps méridien nous permettront de réunir les différents instruments pour imaginer une représentation collective. Nous tentons de faire participer un maximum d'élèves à ce projet grâce à des actions interclasses. On voit avec bonheur certains enfants se révéler par le biais de la musique. On espère planter une petite graine pour plus tard ! Il faudra quelques années, car il nous manque encore la cornemuse et la caisse claire, mais nous espérons aller peu à peu vers une classe bagad. Nous aimerions que cela devienne un peu l'identité de notre école ».





SUR LA ROUTE TOUS RESPONSABLES !

Sur les routes comme sur les aménagements cyclables sinagots, les vélos sont nombreux, et l'usage de la trottinette électrique est en plein essor. La municipalité encourage ces mobilités alternatives à la voiture. Dès que cela est possible, elle réalise des aménagements pour faciliter ces déplacements doux et améliorer la sécurité. De leur côté, il incombe aux usagers d'adopter des comportements adaptés à leur moyen de locomotion et de se respecter les uns les autres.

1 SE RENDRE VISIBLE

En voiture, il paraît tout naturel d'allumer ses feux à la tombée de la nuit ou avant le lever du jour, pour voir et être vu. A vélo ou en trottinette électrique, c'est pareil !

Sont obligatoires :

- Les éclairages avant (blanc) et arrière (rouge)
- les catadioptriques avant, arrière et latéraux (sur les pédales et les roues pour les vélos)
- Le gilet jaune, hors agglomération la nuit ou lorsque la visibilité est limitée.

Pour faire mieux : portez des vêtements équipés de bandes réfléchissantes, ou des bandes enroulables, à mettre autour de la cheville ou du bras. Installez un écarteur de danger réfléchissant. Et même si le casque n'est obligatoire que pour les enfants jusqu'à 12 ans, il est fortement recommandé d'en porter un, que l'on soit à vélo ou en trottinette.

Piétons : de nuit portez des vêtements clairs, équipés de bandes réfléchissantes ou encore un gilet jaune de sécurité.

2 AVOIR UN MATÉRIEL EN CONFORMITÉ ET EN BON ÉTAT :

- Freins et sonnette sont obligatoires !
- Pour faire mieux (et moins d'efforts !) : gonflez bien vos pneus.

3 RESPECTER LES RÈGLES QUI S'APPLIQUENT À SON MOYEN DE LOCOMOTION :

- La trottinette électrique et le vélo n'ont pas le droit de rouler sur le trottoir. Il existe une exception pour les enfants de moins de huit ans, à vitesse réduite. Lorsqu'une piste cyclable existe, elle peut être obligatoire (panneau bleu rond) ou conseillée (panneau bleu carré). Utilisez-les au maximum, elles vous protègent.



- Au feu rouge, cyclistes et usagers d'une trottinette électrique doivent s'arrêter, sauf panneau contraire, et se placer dans le sas vélo. **Automobilistes, merci de respecter cet espace de sécurité.**
- Cyclistes et usagers d'une trottinette électrique sont autorisés à rouler sur les voies vertes, dans les zones 30 et les zones de rencontre. Dans ces dernières, le piéton est prioritaire sur tous les autres véhicules lorsqu'il traverse la chaussée.
- Dans les zones piétonnes, le cycliste et l'utilisateur de trottinette électrique doivent rouler au pas.



A savoir : Les sentiers côtiers sinagots sont interdits aux vélos et engins à moteur.

4 ÊTRE ATTENTIF À SON ENVIRONNEMENT

- Ne restez pas dans l'angle mort des bus ou poids lourds.
- Dans les virages, serrez au maximum à droite car les voitures arrivant derrière vous ne vous verront qu'au dernier moment.
- Dans les carrefours, prenez garde aux véhicules qui tournent et ne vous ont peut-être pas vu arriver dans le rétroviseur.
- Porter des écouteurs ou tenir en main son téléphone est interdit à vélo et en trottinette comme en voiture.
- Les usagers des pistes cyclables doivent parfois céder le passage aux automobiles, lorsque la piste cyclable traverse une sortie de rond-point par exemple.
- Les cyclistes et usagers de trottinette électrique sont tenus de respecter les passages piétons. Et pour les emprunter, ils doivent redevenir piétons.

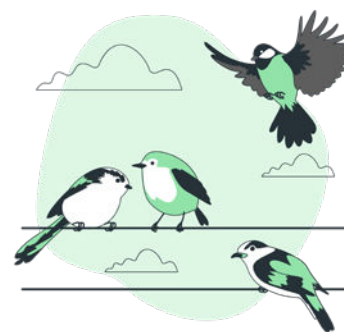
+ d'infos sur www.sene.bzh/transports/pistes-cyclables



LE PARC DE LIMUR DEVIENT REFUGE POUR OISEAUX

Pour enrayer la disparition d'espèces autrefois communes, comme l'hirondelle de fenêtre ou le moineau domestique, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) crée des refuges, comme à l'automne dernier au parc de Limur, en partenariat avec la municipalité. La démarche consiste à y créer les conditions propices à la vie de la nature.

La LPO compte pas moins de 40 000 refuges sur le territoire national, soit 50 000 hectares d'espaces préservés. En effet, ces dernières années, une diminution de 40 % de la population d'oiseaux a été observée dans les milieux agricoles, 30 % dans les milieux bâtis. Les volatiles sont victimes des modes de culture, de l'urbanisation, mais aussi de la diminution drastique de la masse d'insectes. En milieu forestier en revanche, pas de diminution : le rouge-gorge, le merle noir et le pic-vert se portent bien.

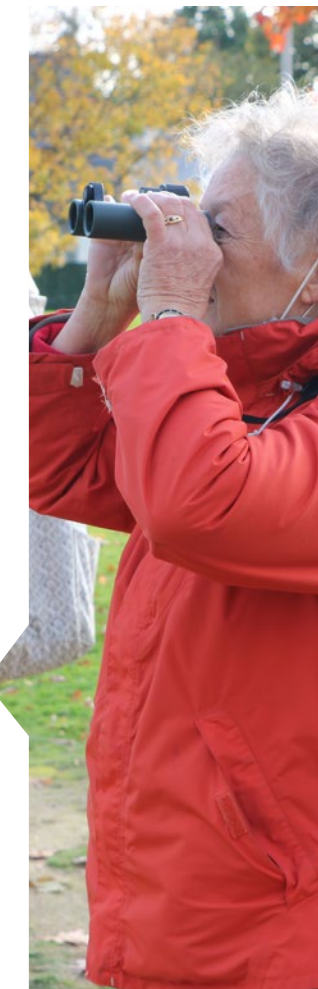


17 ESPÈCES DANS LE PARC DE LIMUR

Un inventaire réalisé en 2019 par un naturaliste a révélé la présence de 17 espèces communes dans le parc de Limur, dont le chardonneret élégant. Ce recensement sera renouvelé en 2024. En désignant le parc de Limur comme refuge LPO, la commune s'engage à mettre en place des actions pour favoriser la biodiversité : planter des arbustes et des haies productrices de graines et de fruits toute l'année, gérer les mares, installer des nichoirs fournissant des abris de qualité et permettant aux oiseaux de nicher en l'absence d'arbres anciens avec des cavités. Cet investissement comprend aussi la formation du personnel communal, l'organisation de conférences et d'actions de sensibilisation avec les écoles.

ET POURQUOI PAS VOTRE JARDIN ?

Les Sinagots qui le souhaitent peuvent solliciter la LPO afin que leur jardin devienne refuge. Ils recevront alors un kit avec nichoir et brochures explicatives et s'engagent à planter des arbustes indigènes à fruits, baies et graines, des plantes sauvages, des haies champêtres, à entretenir une mare naturelle, ou encore à laisser un tas de bois.



LA RÉSERVE NATURELLE VOUS ACCUEILLE DÈS LE 1^{ER} FÉVRIER

La fermeture annuelle arrive à son terme : mercredi 1^{er} février, la Réserve Naturelle des Marais de Séné rouvre ses portes et vous accueille tous les jours de février et mars de 14h à 18h (fermeture de la billetterie à 16h). Entrée à 1€ pour les Sinagots. Plus d'horaires sur www.reservedesene.bzh.



DU BON USAGE DES RESSOURCES ET DE L'ÉNERGIE

Parce que c'est un impératif écologique et financier, Séné est engagée dans l'économie et la protection de ses ressources depuis plusieurs années déjà. Aujourd'hui, la municipalité souhaite expliquer et partager les mesures d'économie, de travaux, d'aménagement et les bonnes pratiques qu'elle a mises en œuvre pour aller vers davantage de sobriété.

ÉDITO

L'été 2022 a illustré le changement climatique de façon indéniable. Les craintes des scientifiques, pour qui les premiers soubresauts du climat étaient déjà des signaux alarmants, se révèlent fondées. Ces premiers changements, encore supportables, n'ont pas permis de changer le cours global des choses. Ainsi, les émissions de CO₂ dans l'atmosphère continuent d'augmenter pour satisfaire la croissance économique, malgré tous les engagements internationaux. La raréfaction des ressources (énergie, eau, alimentation) est pourtant devenue une réalité à prendre en compte.

L'heure est donc plus que jamais à l'action. A notre échelle, cela va de l'agglomération jusqu'à chaque individu, en passant par la commune. L'engagement à changer nos pratiques est pris. A Séné, nous avons engagé une démarche consciente depuis de nombreuses années afin de maîtriser nos consommations. Ne nous résignons pas à subir, mais continuons à agir pour préserver notre environnement. Le climat est une question urgente qu'il faut traiter de manière collective.

Régis Facchinetti, adjoint en charge des Finances, des Bâtiments et de la Transition énergétique.



Depuis quelques années, encouragée par le contexte environnemental, législatif et économique, la commune de Séné a mis en place un suivi étroit de ses consommations énergétiques (eau, gaz, électricité, carburants), bâtiment par bâtiment, compteur par compteur. Agents municipaux et usagers des locaux publics sont sensibilisés aux bonnes pratiques. Pour autant, suite à la demande récente du Gouvernement de réduire de 10% nos consommations énergétiques entre 2022 et 2024, les efforts doivent se poursuivre. Un plan de sobriété énergétique a été mis en place par la municipalité.

UN PLAN D' ACTIONS AU NIVEAU INTERCOMMUNAL

A Séné comme ailleurs, les communes n'agissent pas seules, mais s'inscrivent dans des stratégies globales de territoire. La Loi de 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a ainsi demandé aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants de rédiger un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), les rendant ainsi coordinatrices de la transition énergétique à l'échelle de leur territoire.

Après un diagnostic permettant d'identifier notre impact environnemental (consommations d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, qualité de notre air, changements climatiques observés sur le territoire, état des lieux des ressources disponibles localement...), Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a établi en 2019 un plan d'actions visant l'objectif d'un territoire à énergie positive d'ici 2050.

Cela implique à la fois :

- une réduction drastique de notre consommation d'énergie (- 30% en 2030 par rapport à 2010, pour atteindre - 50 % en 2050), qui réduira nos émissions de gaz à effet de serre ;
- une forte augmentation de notre production d'énergies renouvelables (32% de notre production totale d'énergie en 2030 pour atteindre 100% à l'horizon 2050), grâce au solaire, à la biomasse, ou encore à la méthanisation.

Penser autrement l'aménagement de notre territoire nous permettra également de l'adapter aux enjeux climatiques :

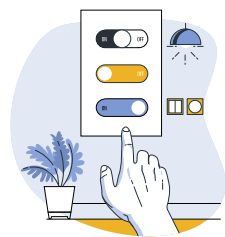
- Construire en densifiant pour réduire nos déplacements et préserver les espaces naturels et la biodiversité ;
- Utiliser des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables
- Adapter nos aménagements au changement climatique : désimperméabilisation des sols (pour permettre l'infiltration des eaux de pluie alimentant les nappes phréatiques), retour de la nature en ville, îlots de fraîcheur, gestion de la ressource en eau...

• Comprenez le PCAET grâce à l'exposition numérique sur www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

LA LIGNE DE CONDUITE DE LA MUNICIPALITÉ

Suite à l'écriture du PCAET, l'agglomération a proposé aux communes de participer à cette transition, en s'engageant sur des actions concrètes à leur portée. La commune de Séné a ainsi coché certains engagements comme :

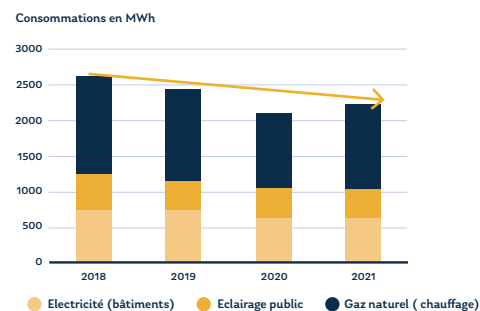
- l'étude de projets photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments
- la promotion de l'économie circulaire (Repair Café, Steeple)
- la réduction des déchets (actions de sensibilisation à la restauration scolaire)
- l'encouragement des mobilités alternatives à la voiture (création du groupe Vélo pour améliorer les aménagements existants)
- l'achat de véhicules électriques en remplacement des véhicules vieillissants (la ville en possède actuellement cinq, pour les services espaces verts, bâtiments, ports et la police municipale, ainsi qu'un vélo électrique)
- la sobriété énergétique et le suivi des consommations des bâtiments de la commune.



DIMINUER LA CONSOMMATION DE NOS BÂTIMENTS

La municipalité de Séné n'a pas attendu la crise actuelle pour analyser ses fonctionnements et ses dépenses énergétiques. Aujourd'hui, elle prévoit des investissements conséquents qui constitueront une marge de manœuvre supplémentaire : en ligne de mire, la rénovation énergétique de certains bâtiments, comme celle de l'éclairage public.

Le chauffage des bâtiments publics est en effet l'une des dépenses de fonctionnement les plus importantes pour la commune en période hivernale. L'objectif est donc de chauffer « juste ce qu'il faut », en encourageant des comportements plus vertueux de la part des agents et des usagers et en faisant la chasse au gaspillage (portes qui restent ouvertes, chauffages poussés à fond...). Une attention doit également être portée à la consommation d'électricité : extinction des appareils qui restent en veille, des lumières inutiles, optimisation des heures creuses...



Cet histogramme montre les efforts réalisés sur tous les postes, avec une tendance à la baisse des consommations depuis 2018. Quant à l'année 2020, elle a vu la fermeture exceptionnelle de certains équipements en raison de la crise sanitaire.

DE PREMIERS TRAVAUX D'AMÉLIORATION

- Aujourd'hui, plus aucun bâtiment public n'est chauffé au fioul. Les convecteurs à résistance ont été remplacés progressivement par des systèmes à accumulation de chaleur. De premiers travaux d'amélioration de l'isolation thermique ont eu lieu dans les écoles Dolto et Guyomard.
- En 2018, les travaux de rénovation de la salle des Fêtes ont permis de diminuer de moitié sa consommation d'énergie : de 91 200 kWh en 2016 à 47 700 kWh en 2021.
- Certains bâtiments comme les écoles et l'Hôtel de ville ont bénéficié de nouveaux éclairages intérieurs à LED, plus économes, et de systèmes avec détection de présence.

DEMAIN, DES INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Une rénovation énergétique profonde et l'amélioration des systèmes de chauffage sont nécessaires sur les bâtiments communaux les plus énergivores : les écoles Guyomard et Dolto, les crèches, Ty Mouss ainsi que l'Hôtel de ville sont désignés par leur ratio consommation / superficie. Un diagnostic sera réalisé cet hiver afin d'établir le programme de travaux pour les années à venir en matière de rénovation thermique et énergétique. La municipalité a prévu depuis 2020 dans son programme pluriannuel d'investissements une ligne budgétaire spécifique d'1,2 million d'euros. Quant aux nouveaux bâtiments, un travail sur leurs performances énergétiques est aujourd'hui systématiquement réalisé afin d'en réduire les consommations. La future Maison des Habitants, par exemple, bénéficiera de matériaux biosourcés (bardage bois, isolation en fibre de cellulose et trio de fibres de type chanvre/coton/lin), sera chauffée grâce à une pompe à chaleur, comportera des panneaux photovoltaïques sur son toit et sera équipée d'un récupérateur d'eau de pluie.



DES INITIATIVES INSPIRANTES



Des partenaires publics, acteurs privés, associatifs, montent des projets ambitieux pour la transition énergétique.

Voici quelques exemples sinagots :

- Le collectif de citoyens Sén'hélios a installé, avec l'accord de la mairie, des panneaux photovoltaïques sur les toits du Pôle Enfance et du groupe scolaire Guyomard. L'électricité ainsi produite est revendue à Enedis.
- Au collège Cousteau, Morbihan Energies a installé des ombrières photovoltaïques sur le parking. Une partie de l'électricité produite sert directement à la salle omnisports et l'autre partie est injectée dans le réseau. Servant d'abri pour les véhicules stationnés, ces ombrières permettent de produire l'équivalent de la consommation de 30 maisons.
- Gilles et Isabelle Le Falher, producteurs locaux gérants du magasin « Volailles sinagotes », étudient la possibilité d'équiper de panneaux photovoltaïques des abris pour les animaux de leur exploitation.



RÉDUIRE ET MODERNISER NOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC

En matière d'éclairage public, la commune a réduit la voilure depuis quelques années déjà. Le dernier ajustement date d'octobre 2021 : l'extinction se fait dès 22h, pour un rallumage à 6h30, contre 22h30 et 6h auparavant. En parallèle, un redécoupage du réseau d'éclairage devrait permettre de déconnecter certaines rues résidentielles de grands axes qui restent éclairés toute la nuit pour des raisons de sécurité. Quant aux décorations de Noël, leur nombre a déjà été revu à la baisse ces dernières années.

La réduction des éclairages doit s'accompagner d'une modernisation des 2000 lampadaires présents sur le domaine public, en lien avec Morbihan énergies :

- En 2020-2021, 250 luminaires sur poteaux béton ont été remplacés par des systèmes à LED. En 2023-2024, 280 lampadaires de type boule seront concernés par cette évolution.
- Rue de Boëdic, quelques lampadaires vieillissants ont été repérés pour être remplacés par des mats autoalimentés par le soleil. Cette solution pourra être envisagée sur d'autres secteurs qui rempliraient les conditions d'ensoleillement.

La Ville encourage également les professionnels à éteindre les vitrines et enseignes de leurs commerces dès lors qu'ils sont fermés.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN 2021



A coûté 59 000€ à la collectivité

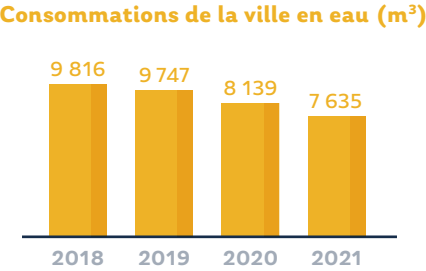


A consommé 363 MWh contre 407 en 2019



Représentait 1/3 de la consommation communale d'électricité

PROTÉGER NOS RESSOURCES EN EAU



L'été 2022 n'a pas connu de précédent en termes d'alerte sécheresse : interdiction d'arroser son jardin, de laver les voitures, de remplir les piscines, nombreux départs de feux... Au vu de l'ampleur du phénomène, l'alerte a même été maintenue jusqu'au début de l'automne. Dans la perspective d'autres étés caniculaires et pour assurer la pérennité de nos cultures, de nos paysages..., il est urgent de modifier nos comportements et notre rapport à la ressource en eau.

La Ville s'est attelée à faire des économies depuis déjà quelques années, par le biais de quelques astuces, mais aussi grâce à des travaux de plus grande ampleur :

- L'installation de réducteurs de pression sur les robinets
- La récupération de 26 m³ d'eaux de pluie sur les toits des ateliers municipaux afin d'arroser les espaces verts
- La plantation de vivaces, qui conservent un bulbe ou un rhizome résistant au gel et refleurissent chaque année, plutôt que des annuelles, plus gourmandes en eau.
- Le choix d'essences d'arbres et d'arbustes adaptées au changement climatique et à la raréfaction de l'eau
- La réduction des arrosages du Théâtre de verdure et des terrains de foot dès les premiers signes de déficit hydrique, sans attendre les mesures préfectorales.
- Concernant les terrains de foot en herbe du complexe sportif Le Derf, en 2017 des forages ont permis de réduire l'arrosage en eau potable de 1900 à 114 m³.
- Le terrain de foot de Cano reste une grande interrogation, puisqu'il demeure arrosé avec le réseau d'eau potable et représente à lui seul 20% de la consommation de la ville !

COMMENT AGIR CHEZ VOUS ?

Des gestes simples et peu coûteux sont à votre portée :

- Récupérer l'eau de pluie dans des bidons
- Installer des mousseurs et des réducteurs de pression sur vos robinets
- Choisir des plantes qui demandent peu d'arrosage, et pailler les parterres et le potager pour y conserver de l'humidité
- L'agglomération encourage les propriétaires de terrains à favoriser la captation et l'infiltration des eaux de pluie sur leurs parcelles. En limitant l'imperméabilisation des sols, en dirigeant les eaux de toiture vers les jardins, en aménageant des talus sur les terrains en pente...

PUITS OU FORAGE CHEZ LES PARTICULIERS: QUELLES SONT LES RÈGLES ?

Un puits ou un forage puise l'eau dans les nappes phréatiques superficielles. Ce type d'ouvrage à usage domestique est soumis à déclaration préalable en mairie au moins 1 mois avant le début des travaux. Cela permet entre autres de prévenir tout défaut de construction et/ou mauvais raccordement qui pourrait polluer la nappe phréatique ou le réseau d'eau potable. En tant que prélèvement domestique, il est limité à 1000 m³ par an et, en cas d'alerte sécheresse, les propriétaires de ces installations sont soumis aux mêmes restrictions que leurs voisins.

ET DEMAIN ?

Au vu du contexte actuel, la Ville s'est préparée à d'éventuelles coupures de délestage afin d'assurer un service minimum et la sécurité des citoyens. « Cet effort intense qui nous est demandé aujourd'hui, devra se poursuivre au-delà de cet hiver ou du prochain été, » souligne Sylvie Sculo. Le contrat actuel avec Morbihan Energies protège la commune de toute hausse jusqu'à fin 2023. Pour 2024, elle anticipe déjà une hausse du coût de l'énergie dans le budget communal, tout en maintenant les efforts sur la baisse des consommations.

« Il ne suffira pas d'attendre que la responsabilité soit prise par l'Etat, le monde économique ou les citoyens. Attendre que les autres agissent, c'est entrer dans un triangle de l'inaction qui laisse tout le monde sur place. Cette inaction, une grande partie de la jeunesse s'en inquiète et la refuse en manifestant. La commune de Séné va faire ce qu'elle peut, les Sinagot·e·s aussi nous n'en doutons pas. Cette exigence doit aussi porter sur les autres pans de l'action publique et économique. Nos choix politiques, nos choix de consommation dessinent le monde dans lequel nous vivons ».

NOUVEAUX COMMERCES ET SERVICES



LE CELLIER D'ALBA

Le bourg accueille une nouvelle épicerie, ouverte tous les jours. La cave à vins et spiritueux propose des vins locaux et bio ; la partie épicerie fine propose des produits locaux et/ou issus de l'artisanat français ainsi qu'un coin traiteur « fait maison » : plats à emporter, charcuterie, desserts maison, pâtisseries. Possibilité de profiter d'une pause gourmande sur place, ou bien à emporter grâce à des box apéro, sushi, etc. L'épicerie compose également des paniers cadeaux sur mesure.

Du lundi au samedi de 9h30 à 13h30 et de 15h30 à 19h30 ; le dimanche de 10h à 13h, 5 avenue de Penhoët, 02 97 53 50 57, laure.lemetour@lecellierdalba.bzh.

CAROLINE JOMARD SERBIN, INFIRMIÈRE LIBÉRALE PÉDIATRIQUE

Infirmière libérale depuis cinq ans et présente depuis un an et demi à Séné, Caroline Jomard Serbin a auparavant travaillé de nombreuses années en service pédiatrique. Elle reçoit enfants et adultes pour tous types de soin, au cabinet les mardis et jeudis sur rendez-vous et se déplace à domicile 7 jours sur 7 de 6h à 21h.



06 08 89 86 59, cjomarf@gmail.com, www.cjs-infirmiere.fr.

SOLÈNE CADIOU, MESSAGES BIEN-ÊTRE



Solène Cadiou propose des massages bien-être sur RDV, à domicile pour les femmes et les enfants, au cabinet du Poulfanc pour les femmes, les hommes et les enfants, du lundi au samedi de 10h à 20h.

130 rte de Nantes, (au sein de l'Espace Santé Naturelle), solene.bodyrelax@gmail.com, 07 81 62 00 75, bodyrelax-massage.com.

JEAN-PAUL LUCAS, CONSEILLER IMMOBILIER SUBLIMONS

Depuis juin 2022, Jean-Paul Lucas conseille les Sinagots qui souhaitent acheter ou vendre tout type de bien immobilier et bénéficier d'un accompagnement administratif. L'agence Sublimons est basée à Vannes et travaille avec 55 conseillers dans le Morbihan. Parmi les services proposés, des photos professionnelles, des visites virtuelles, des annonces en multi-diffusion et l'édition de brochures pour les biens mis en vente.

06 15 80 52 52, jean-paul.lucas@sublimons.com



INFIRMIÈRES LIBÉRALES : DELPHINE PERROUIN REMPLACE DOMINIQUE JOSSE

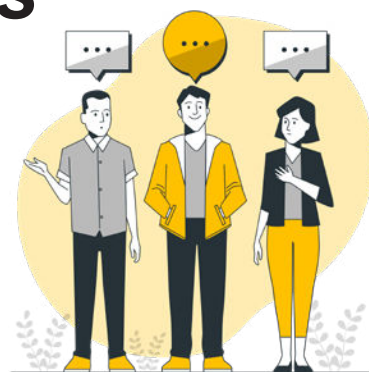
Infirmière diplômée d'Etat agréée chimiothérapie anticancéreuse, Delphine Perrouin reçoit à son cabinet 7 jours sur 7, sur rendez-vous, et se déplace à domicile.

2 rue des Rainettes, 02 97 66 04 22 ou 06 07 45 16 22, idelduverger@icloud.com



IMAGINONS ENSEMBLE LA FUTURE RUE DES ÉCOLES

Axe structurant de notre bourg, sur lequel la sécurité et la bonne cohabitation des usagers sont primordiales, la rue des Écoles fera l'objet d'un projet global d'aménagement en 2023, avec une réalisation en 2024. L'équipe municipale lance un appel à volontaires pour participer à la réflexion au sein d'un groupe-projet.



Cela fait partie d'un projet au long cours, pour rénover et embellir nos entrées de bourg. Après Cantizac et les places de l'Hôtel de ville à Coffornic, c'est sur la rue des Écoles que la municipalité souhaite désormais se concentrer.

Cet axe, allant de l'église au rond-point du Purgatoire, est très fréquenté, par des habitants comme des visiteurs, en raison de la multiplicité des usages qu'il concentre : entrée/sortie de bourg, habitations, accès aux commerces, écoles, crèches et accueil de loisirs, fréquentation du centre culturel Grain de Sel et de la Maison des Associations, parking propice aux départs de randonnée...

On y croise des personnes de tout âge, à vélo, avec poussette, en fauteuil roulant, et chaque jour de la semaine, des cortèges d'enfants se rendant à une activité extérieure ou au restaurant scolaire.

Pour toutes ces raisons, la municipalité souhaite faire de cet axe un espace agréable, convivial et sécurisé, connecté à la fois aux commerces et services, aux équipements du quotidien, aux espaces verts proches (digue du Pont-Lisse, jardin du presbytère, théâtre de verdure, promenade de Coffornic...), permettant à la fois un retour de la nature en ville et une cohabitation apaisée entre les différents usagers de la route.



COMMENT PARTICIPER ?

Composé idéalement de 25 personnes, ce groupe-projet est ouvert aux riverains, aux écoles, aux usagers des équipements proches, mais aussi à des habitants d'autres quartiers. Les premières réunions du groupe-projet auront lieu au printemps.

Candidatez jusqu'au vendredi 10 février 2023, en remplissant le formulaire en ligne sur www.sene.bzh ou bien le formulaire papier disponible en mairie, à Grain de Sel ou à la Maison des Habitants.

APPEL À PROJETS CITOYENS 2^{ÈME} ÉDITION À VOS VOTES !

En 2021, vous avez plébiscité 4 projets imaginés par des citoyens sinagots. Deux d'entre eux sont déjà visibles dans l'espace public et les autres feront leur apparition dans les mois à venir. Il est désormais temps de donner votre avis sur les projets de la deuxième édition.

La commission de décembre 2022 a pré-sélectionné des projets pour leur faisabilité technique et financière : elle propose maintenant aux habitants de donner leur avis !

QUI PEUT VOTER ?

Tout·e·s les Sinagot·e·s âgé·e·s de 10 ans et plus, mais aussi les futurs habitants et visiteurs.

QUAND VOTER ?
Du 4 au 31
JANVIER



COMMENT VOTER ?

C'est à nouveau un système de vote par jugement majoritaire qui permettra de déterminer quel(s) projet(s) seront effectivement réalisés. Ainsi, dites-nous pour chaque projet, si vous le trouvez « intéressant », « très intéressant » ou « non convaincant ». Les projets qui auront obtenu un résultat majoritairement « non convaincant » ne seront pas réalisés par la municipalité.



Découvrez les projets retenus et votez sur www.sene.bzh

Il est également possible de voter dans les urnes présentes :

- à l'Hôtel de Ville
- à Grain de Sel
- à la Maison des Habitants.

Deux des quatre projets retenus lors de la première édition ont d'ores et déjà vu le jour : la barque à lire a pris place au sein du quartier de Cœur de Poulfanc, et un coffret-banquette abrite désormais les outils du jardin du presbytère.



UN NOUVEAU TOIT POUR LE TENNIS

En octobre dernier, les bâches du toit du court de tennis couvert N°1 ont été remplacées, un investissement de 124 220 € HT pour la commune.



D'OÙ VIENNENT LES NOMS DE NOS LIEUX-DITS ?

En toponymie, on étudie les noms des lieux : leur origine, leur signification, l'évolution des dénominations. Cela concerne des lieux-dits mais aussi des rues, des chemins et des parcelles. Depuis avril 2021, une poignée d'habitants du Collectif Patrimoine planche sur la toponymie du territoire sinagot et mène l'enquête.

Des habitant-e-s ont ainsi décortiqué plus de 250 occurrences présentes à Séné sur le cadastre napoléonien de 1844, première représentation cartographique détaillée du territoire français, à l'origine créée pour faciliter le prélèvement de l'impôt.

Pour ce travail, la connaissance de la langue bretonne est essentielle, puisqu'elle représente plus de 80 % des appellations. Il ne s'agit toutefois pas d'un simple exercice de traduction, la réalité concrète des lieux étant également à considérer. Par exemple, Bot-Spernen, à Montsarrac, peut signifier « la résidence épineuse » ou « le buisson épineux ». Or, si nous connaissons aujourd'hui la belle demeure qui s'y trouve, en 1844 le lieu était vierge de toute habitation. La seconde signification est donc à privilégier, tout en sachant qu'en toponymie il n'existe aucune certitude et que toute proposition est à mettre au conditionnel !



Pour en savoir plus sur le sujet ou rejoindre le groupe de travail : contactez Maude Loquais loquais-m@sene.bzh ou 02-97-66-17-67



Pour découvrir une première partie du travail réalisé par le groupe Toponymie :

Rendez-vous sur www.patrimoine.ti-anna.bzh

Les explications des noms de plus de 70 lieux-dits sinagots sont accessibles via la carte interactive du site web. A terme, l'ensemble de l'étude sera valorisé auprès de la population, sous une forme qui reste encore à déterminer.



LE SÉNÉ FC SE DOTE D'UN MINI-TERRAIN DE FOOT SYNTHÉTIQUE

Pour accompagner son engagement dans la compétition et faciliter l'organisation de ses entraînements, le Séné Football Club a souhaité se doter d'un nouvel outil. Rendu possible par la Ville via une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public, un mini-terrain de foot synthétique a pu voir le jour en fin d'année 2022 dans l'emprise du complexe sportif Le Derf.

Le Séné FC célébrait ses 60 ans en 2022. Fort de plus de 350 adhérent-e-s et bénévoles de toutes tranches d'âge, composant ainsi une quinzaine d'équipes, le club, qui évolue en Régionale 2, utilise de façon intensive les quatre terrains de foot en herbe situés route de Moustérian ainsi que le terrain de l'hippodrome de Cano sur quelques créneaux. Le terrain A, terrain d'honneur, est réservé aux matchs officiels. Le terrain B est utilisé pour l'entraînement et les matchs de jeunes, seniors et vétérans, le terrain C et le terrain de Cano pour de l'entraînement également ainsi que pour certains matchs de jeunes. Quant au terrain D, il sert à l'entraînement des petits.

Afin de faciliter l'organisation de ses entraînements, le Séné FC a donc souhaité investir dans un mini-terrain synthétique permettant une utilisation complémentaire et en toutes saisons. L'autorisation d'occupation temporaire délivrée par la ville près du gymnase Le Derf est établie pour 10 ans. Cette concession est renouvelable.

Le projet, qui représente un investissement de 214 000 €, est porté par le club, qui a pu bénéficier de subventions de la part de la Fédération Française de Football, de l'agglomération, du Département et de l'Agence nationale pour le sport. La ville apporte un soutien technique à l'installation, avec des aménagements paysagers, des installations électriques et d'assainissement (10 000 € d'investissement) et prend en charge les consommations d'eau et d'électricité. Les enfants de Séné pourront aussi en profiter dans le cadre de l'accueil de loisirs lors des vacances scolaires.

Plus globalement, la municipalité doit lancer une réflexion sur l'usage de ses terrains de foot avec l'ensemble des utilisateurs (mise en place de conventions et réalisation d'une étude diagnostique).

LA SEMAINE DU GOLFE REVIENT ! FEREZ-VOUS PARTIE DES BÉNÉVOLES ?

Elle n'a pas eu lieu depuis 2019, mais la Semaine du Golfe sera bien au programme des festivités sinagotes en 2023 ! L'association des Amis de Port-Anna n'ayant pas souhaité reprendre l'organisation terrestre de l'événement, la municipalité s'en chargera. Deux jours d'animations sont prévus à Port-Anna, les vendredi 19 et samedi 20 mai.

Comme à chaque édition, les bénévoles sont indispensables à la réussite de la fête : installation et rangement, accueil des flottilles, des artistes, buvette et restauration, gestion des parkings... La municipalité recherche donc environ 200 bénévoles, afin de pouvoir accueillir les 6000 visiteurs attendus. « Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés, citoyennes, associatives, pour participer à l'organisation de cet événement exceptionnel et emblématique de notre territoire », indiquent les élus.

Vous souhaitez faire partie de l'aventure ?
Contactez le service Vie associative au
02 97 66 59 72 ou sur contact@sene.bzh



LE FORUM SOCIAL LOCAL DE RETOUR À SÉNÉ

Après plusieurs éditions sinagotes, et un passage par Saint-Avé et Plescop, le Forum Social Local revient à Séné les vendredi 3 et samedi 4 février.

Le FSL regroupe de nombreuses associations engagées : Action Aid 56, Attac Pays de Vannes, Association des végétariens de France, la Cimade, SOS Méditerranée, Raz, MLR-Gwened, le Pantin émancipé, Les amis de la Conf', Ligue des droits de l'Homme, Vélo motive, le CCFD, Pour Politis, Stop Nucléaire.

Le principe du forum social est de permettre des échanges, des débats d'idées, des réflexions de fond et des retours d'expériences dans de nombreux domaines, comme l'éducation, le travail, la santé, l'environnement, le nucléaire ou encore le droit des femmes, avec l'objectif commun de se diriger vers un monde centré sur l'être humain et non le profit.

L'événement des 3 et 4 février proposera des ateliers, spectacles, expositions et conférences : retrouvez le programme complet sur www.sene.bzh.

LANN GUERMAT : LES HABITANTS CRÉENT LEUR POTAGER

Samedi 3 décembre dernier, des habitants du collectif de Lann Guermat, situé au Purgatoire, ont fabriqué ensemble des bacs en bois pour leur potager, avec l'aide de l'Amisep. La pose sur site est prévue dans les semaines à venir. Avec le composteur collectif récemment installé, leur jardin partagé prend forme peu à peu.





LA PAROLE À ANTONIA ET SA FAMILLE D'ACCUEIL SINAGOTE

Antonia, 15 ans, est originaire de la ville d'Hambourg, en Allemagne. Depuis septembre, elle réside à Séné chez la famille Pellegrinelli, dans le cadre d'un échange culturel via l'association Youth For Understanding. Antonia et ses parents d'accueil, Delphine et Mikaël, se confient sur cette expérience riche en émotions !

○ Antonia, pourquoi as-tu choisi de participer au programme de Youth For Understanding ?

Je souhaitais découvrir de nouvelles choses, sortir de ma vie « normale » et de ma routine. C'est un dispositif enrichissant aussi bien pour perfectionner l'apprentissage de la langue que pour comprendre une nouvelle culture. 15 ans, cela peut paraître jeune, mais réaliser une année à l'étranger est fréquent pour les Allemands de mon âge : dans ma classe nous sommes 4 sur 25 à le faire. Personnellement, j'ai choisi la France pour améliorer mon français, langue que j'étudie depuis 4 ans.

○ Comment s'est passée ton arrivée ? Qu'est-ce qui te plaît en France et à Séné ?

Je me suis inscrite en octobre 2021. Pour ce programme, nous choisissons seulement le pays et c'est ensuite une famille qui nous sélectionne. J'ai commencé à correspondre avec Delphine et Mikaël en avril 2022, par le biais de lettres, photos mais aussi en visio. Depuis mon arrivée en France le 24 août, je suis très contente : la nourriture est excellente, surtout le fromage ! Je me suis fait des amis français. Résider à Séné est pratique :

c'est juste à côté de Vannes où je suis scolarisée et en même temps Séné est très proche de la mer. Je suis contente de ne pas être en pleine campagne... A Hambourg nous avons des bus toutes les 5 minutes. Nous sommes autonomes très jeunes.

○ Delphine et Mikaël, pourquoi avez-vous choisi d'accueillir une jeune étrangère pendant un an ?

Antonia est la 4^{ème} personne que nous accueillons. Nous avons découvert ce programme avec lequel notre fils aîné est parti aux Etats-Unis en 2018. Nous avons eu envie de faire l'expérience inverse, pour comprendre les difficultés que peut rencontrer un jeune à l'étranger, mais aussi rencontrer des individus curieux de découvrir notre pays.

○ Concrètement, comment cela impacte-t-il votre quotidien ?

Nous accueillons un adolescent supplémentaire, avec une rentrée scolaire, des formalités administratives et des inscriptions à des activités extra-scolaires à gérer. Mais ça nous pousse aussi à faire d'autres activités, pour lui faire découvrir notre région et notre culture.

○ Quels bénéfices retenez-vous de cette expérience ?

Accueillir un jeune étranger c'est découvrir une autre culture, mais aussi une personnalité. Il y a des hauts et des bas, comme avec nos propres enfants ! Mais cela nous pousse à sortir de notre train-train quotidien et à regarder notre environnement avec un œil neuf. Toute la famille est investie dans cet accueil, notre fils est partie prenante de l'intégration d'Antonia dans notre foyer. Le jeune accueilli doit aussi s'adapter à la famille qui le reçoit, aux règles de la maison, qui sont peut-être différentes de celles qu'il connaît chez lui. Pour le jeune, qui ne voit pas sa famille pendant 10 mois, comme pour nous, émotionnellement, il se passe quelque chose de très fort.



ET SI VOUS TENTIEZ L'EXPÉRIENCE ?

L'association Youth For Understanding France recherche des familles d'accueil pour des périodes d'un semestre à un an.

Pour en savoir plus, contactez Delphine et Mikaël Pellegrinelli :

yfu.delphine.mikaël@gmail.com ou rendez-vous sur www.association.yfu.fr

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER, TOUS VOS EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE TRIÉS !

Notre agglomération vient de passer une étape supérieure du tri des déchets. Découvrez les nouvelles consignes applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.

Désormais, tous les emballages et papiers sont valorisables. Ainsi, les flacons de produits d'hygiène et cosmétique, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films et sacs plastiques doivent rejoindre le conteneur jaune, aux côtés du papier, des emballages cartonnés et des conserves.

En effet, ces emballages étant de plus en plus nombreux, les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé de concert afin de trouver les solutions pour les recycler. Le développement des débouchés pour l'utilisation du plastique recyclé nous permet aujourd'hui de passer à une étape supérieure du tri. Le centre de tri de déchets recyclables VENESYS, situé à Vannes, a ainsi été modernisé pour trier et permettre le recyclage de nouveaux matériaux.

A SAVOIR :

- Inutile de laver les contenants, il suffit de bien les vider
- N'écrasez pas les bouteilles
- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres
- Déposez les emballages en vrac dans le conteneur (pas de sacs)



LE SAVIEZ-VOUS ?

En moyenne **1 HABITANT**
de l'agglomération produit
348 KILOS
DE DÉCHETS/AN.

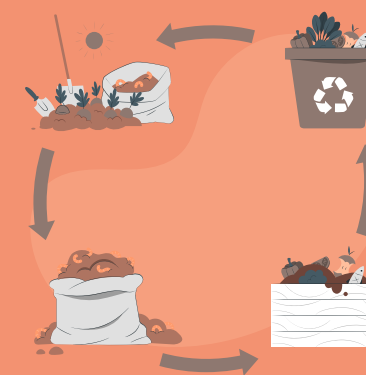


VOUS ORGANISEZ UN ÉVÉNEMENT ?

Associations, mettez en place le tri lors de vos manifestations ! L'agglomération met à votre disposition du matériel de collecte des déchets, des gobelets réutilisables et des supports de communication. Pour disposer de conseils et emprunter ce matériel, formulez votre demande au moins deux semaines avant l'évènement grâce au formulaire en ligne sur : www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/collecte.

UNE NOUVELLE ÉTAPE SE PROFILE AU 1^{ER} JANVIER 2024

La loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire impose aux collectivités territoriales de proposer à tous les ménages, d'ici le 1^{er} janvier 2024, des solutions pour effectuer le tri de leurs déchets biodégradables. L'objectif est de valoriser ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, de produits de cuisine et de restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler.



VOS QUESTIONS NOS RÉPONSES

Pourquoi n'est-il pas possible de renouveler sa pièce d'identité à Séné ?

Avant 2016, toutes les mairies pouvaient réceptionner les demandes de titres d'identité au moyen d'un formulaire papier, demandes qui étaient ensuite traitées par la Préfecture du Morbihan. Depuis 2016, l'Etat a dématérialisé cette procédure pour la sécuriser et éviter les pertes de dossiers, tout en luttant contre la fraude documentaire et les usurpations d'identité grâce au recueil des empreintes digitales. Ainsi, l'enregistrement des dossiers ne peut désormais se faire que sur une station biométrique raccordée aux services préfectoraux, pouvant scanner et transmettre de façon dématérialisée les documents et empreintes. L'Etat a doté seulement certaines mairies du matériel nécessaire, en veillant à ce que le maillage territorial soit équilibré. Dans les environs, ce sont les mairies de Vannes, Saint-Avé, Theix-Noyal, Muzillac et Sarzeau qui ont été désignées par cette obligation.



Je souhaite changer mon nom de famille, est-ce possible ?

Depuis le 1^{er} juillet 2022, un dossier simplifié de changement de nom de famille peut être déposé à la mairie de son domicile ou de son lieu de naissance.

Porter le nom de sa mère, de son père, les deux, ou en inverser l'ordre : changer ainsi son nom de naissance est désormais possible une seule fois dans sa vie, et seulement pour les personnes majeures. Un délai d'un mois de réflexion et une confirmation sont donc demandés avant d'enregistrer la modification. A savoir : le changement de nom d'un adulte s'étend de plein droit à ses enfants de moins de 13 ans. Au-delà, leur consentement sera requis.

Pour les autres cas (enfants mineurs, adopter un autre nom que celui des parents, franciser son nom de famille etc.) d'autres procédures existent auprès du Ministère de la Justice.

Pour obtenir des renseignements : www.servive-public.fr, rubrique « changement d'état-civil ».

IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR S'INFORMER SUR SA COMMUNE !

Dans certaines familles, tout le monde lit le bulletin municipal : cette nouvelle lectrice semble particulièrement apprécier le numéro d'octobre dernier !



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- LÉVÊQUE CHAZAL Alya **19 septembre**
- BUYSE Camille **25 septembre**
- THIAM Maël **26 septembre**
- LE CABELLEC Siobane **27 septembre**
- CUVEN Norah **3 octobre**
- LE MEITOUR Malone **12 octobre**
- LE MEITOUR Lorenzo **12 octobre**
- COURTEILLE GIOVANNONI Lino **19 octobre**
- TESTUD Liv **27 octobre**
- PASGRIMAUD Louise **2 novembre**
- MOREL Juliette **8 novembre**
- MARCHAND Rose **9 novembre**
- LE CHANTOUX Ethan **26 novembre**

MARIAGE

- COTTET-DUMOULIN Stéphane et KOLARIC Stéphanie **1^{er} octobre 2022**
- DANILO Julien et BREDoux Hélène **22 octobre**

Note : la Ville communique uniquement sur les naissances et mariages pour lesquels les citoyens ont autorisé la publication.



SÉNÉ AVENIR & SOLIDARITÉ

SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET SOLIDARITÉ

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lancée il y a 18 mois a conduit à la réalisation d'un diagnostic du territoire, la consultation de la population, et la définition de grandes orientations pour les 10 ans à venir.

En octobre dernier, les élus ont présenté aux habitants, leur projet politique pour l'aménagement, l'habitat, les déplacements, les équipements, avec un objectif constant : le parti pris de la sobriété foncière et de la diversité sociale.

La sobriété foncière : Séné est riche d'un patrimoine naturel fragile, et d'une vocation agricole sans cesse à conforter. La

commune n'a pas attendu la réglementation nationale pour limiter l'extension de son urbanisation, et son emprise sur les terres agricoles.

La diversité sociale : la municipalité affirme sa volonté de poursuivre la construction de logements sociaux qui lui manquent au regard de la loi, mais pas n'importe comment. Elle veut des logements et des espaces publics de qualité pour vivre ensemble de façon sereine et enrichissante.

Ces orientations énoncées sont le choix de l'idée que nous nous faisons de la commune à un horizon de moyen terme : un développement raisonné et solidaire, un territoire équilibré et ouvert. Mais déjà voici venu le temps où le jour regagne doucement ses droits sur la nuit. Que la nouvelle année apporte à chacune et chacun l'écoute et l'énergie dont il a besoin.

Ensemble, et parce que nous avons Séné en commun, restons des acteurs attentifs de la vie sinagote ! Belle année solidaire à tous à Séné !

contact@seneavenirsolidarite.bzh

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR SÉNÉ

Bloavez mad Séné,

Cette nouvelle année s'annonce difficile sur le plan économique, financier et social pour les différents acteurs de notre territoire (Foyers, entreprises, artisans, associations) due notamment à un contexte mondial incertain. A cet égard, nous tenons à rappeler aux sinagots notre soutien collectif, mais aussi que notre groupe votera résolument en leur faveur, toutes les aides les concernant tant au conseil municipal qu'à l'Agglomération.

Compte tenu des circonstances actuelles, nous faisons également le vœu d'un dialogue apaisé de la part de la majorité avec les associations de notre territoire, en vue de

permettre à Séné de retrouver un dynamisme perdu, et de conserver son authentique identité culturelle. Que restera-t-il d'ici quelques années de son histoire de petits villages de pêcheurs ?

A propos de dynamisme, nous aimerions qu'une véritable politique d'accessibilité au logement à destination des sinagots soit efficace. Outre la problématique du logement locatif à résoudre, il est urgent que Séné réinvestisse dans l'avenir en étant proactif concernant la promotion d'une mixité sociale chez les propriétaires de façon que la jeunesse sinagote puisse vivre dans la durée sur la commune qui les a vus grandir. De nombreux leviers existent y compris l'acquisition de foncier par la municipalité.

Enfin, nous sollicitons davantage d'espace dans le bulletin afin d'exprimer notre opinion de manière plus approfondie.

Que 2023 s'ouvre sur de nouvelles perspectives d'avenir, et vous apporte réussite et succès.

Anthony, Gérard, Hélène

ENSEMBLE POUR SÉNÉ

Nous vous souhaitons le meilleur pour 2023.

Que cette nouvelle année soit également celle durant laquelle les Sinagots pourront visualiser les choix de la majorité municipale. Résultats de « Notre politique » comme se plaisent à répéter Madame La Maire et ses adjoints qui s'auto-félicitent tant de cette gestion de notre commune. Une politique qui mène vers la perte fort probable de **103 494 euros** en ayant **versé sans garanties** un acompte à l'entreprise défaillante de couverture du stade LE DERF mais aussi dépenser 200 000 euros pour déplacer et isoler 2 algecos à 1km de distance.

En ce qui nous concerne, nous continuerons à travailler sur les dossiers qui nous sont présentés et à proposer notre vision pragmatique de la politique locale.

Nous nous félicitons d'une assiduité exemplaire. La majorité semble oublier qu'elle n'était pas la seule liste en lice aux dernières élections municipales. N'en déplaise à cette équipe, malgré l'ambiance pesante des conseils municipaux, **nous tiendrons le cap.**

Nous continuerons à faire fi des regards, des soupirs et des leçons de morale qui accompagnent chacune de nos prises de parole.

En cette nouvelle année, notre vœu le plus cher est que vous nous rejoigniez comme un nombre grandissant de Sinagots afin d'établir ensemble un projet alternatif pour Séné. Contactez-nous par mail et suivez-nous sur Facebook pour préparer, ensemble, les prochaines élections.

Françoise MERCIER, Clément LE FRANC et Jérémy LE DUC
ensemblepoursene@gmail.com

AGENDA

JANVIER



VŒUX À LA POPULATION

SAMEDI 7 JANVIER, centre culturel Grain de Sel

17H30 : une cérémonie met à l'honneur des habitants et associations

18H30 : partageons la galette !

- ◉ **DU 15 JANVIER AU 12 FÉVRIER** : Exposition, Atelier Bleu, salle des expositions
- ◉ **DU 18 JANVIER AU 2 FÉVRIER** : Exposition, Concours international de Photo nature, Grain de Sel
- ◉ **SAMEDI 21** : Tournoi, Scrabble sinagot, salle de Limu
- ◉ **DU 21 JANVIER AU 10 FÉVRIER** : Retours de chantiers, exposition sur la réhabilitation de la cabane ostréicole de Langle, Grain de Sel
- ◉ **DIMANCHE 22** : Championnat, Séné tennis de table, gymnase Cousteau
- ◉ **SAMEDI 28** : Fest-noz, Un sinago pour Séné, salle de Limur



FÉVRIER

- ◉ **VENDREDI 3 ET SAMEDI 4**
Forum social local, Grain de Sel et autres salles municipales
- ◉ **DIMANCHE 05** : Championnat, Séné tennis de table, gymnase Cousteau
- ◉ **DU 13 FÉVRIER AU 5 MARS** : Exposition, Arts sinagots, salles des expositions
- ◉ **SAMEDI 25** : Fest-noz, Micasalys, gymnase Cousteau

MARS

- ◉ **SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5** : Stage de danse Butô, Le Prunier qui danse, maison des associations
- ◉ **DIMANCHE 5** : Compétition, Séné tennis de table, gymnase Cousteau
- ◉ **DIMANCHE 5** : Fest-deiz, Korollerion Bo Sine, salle des fêtes
- ◉ **SAMEDI 18** : Saint-Patrick, Séné Donegal, salle de Limur
- ◉ **DIMANCHE 19** : Compétition, Séné tennis de table, gymnase Cousteau
- ◉ **DIMANCHE 19** : Plogging, Run in Séné
- ◉ **DIMANCHE 26** : Tournoi, US Séné badminton, gymnase Cousteau



CONSEILS MUNICIPAUX:

**MARDIS 7 FÉVRIER
ET 28 MARS 2023**

ANIMATIONS DANS LE CADRE DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

- ◉ **MERCREDI 25 JANVIER** : Atelier comptage des oiseaux du jardin, chèvrière Kerlébik
- ◉ **SAMEDI 25 MARS** : Conférence « Les services rendus par les arbres en milieu urbain » (lieu à confirmer)

AVRIL

- ◉ **SAMEDI 1^{ER} ET DIMANCHE 2** : Compétition d'optimist, La Mouette sinagote, 47° Nautik
- ◉ **DIMANCHE 2** : Compétition, Séné tennis de table, gymnase Cousteau
- ◉ **VENDREDI 7** : Tournoi 3x3, Theix-Noyalo-Séné Basket Club, gymnase Cousteau
- ◉ **SAMEDI 8** : Compétition, Séné Athlétisme, gymnase Cousteau
- ◉ **DIMANCHE 9** : Course nature, Les Herminettes, salle des fêtes